



DISTRICT GERS DE FOOTBALL

COMMISSION du STATUT de L'ARBITRAGE

Procès-verbal N°02

Réunion du :	Mercredi 30 Juin 2021
Présidence :	M. Serge CAMILLO
Membres présents :	MM. Franck CALLEGARI - Jean Claude CASSE - Frédéric MATHIEU - Emilie SABATHE
Membres excusés :	MM. Philippe ROUZAUD - Georges SABATHIER

La commission, entérine le procès-verbal N°1 du 11 septembre 2020.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (articles 8 et 40 du statut de l'arbitrage devant la commission départementale d'appel du District du Gers de Football, dans les conditions de formes et de délais prévues par l'article 190 des règlements généraux de la L.M.P.F.

SITUATION DES CLUBS AU 30 JUIN 2021

D'après les éléments fournis, la commission, publie la liste :

CLUBS DE LIGUE

Aucun club de ligue en infraction au 30 juin 2021



CLUBS DE DISTRICT

Clubs en infraction depuis le 30 juin 2021 :

FC CONDOM Une obligation manque un arbitre,	N° 548575 2 ^{ème} année d'infraction	District 3 Amende : 100€
PESSOULENS Une obligation, manque un arbitre.	N°520187 5 ^{ème} année d'infraction	District 3 Amende : 250€
SARRANT Une obligation, manque un arbitre. Moins quatre mutés pour la saison 2021 / 2022	N° 546166 2 ^{ème} année d'infraction	District 2 Amende : 100€
SAINT SAUVY Une obligation manque un arbitre,	N° 519736 2 ^{ème} année d'infraction	District 3 Amende : 100€

L'amende financière est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen du 30 Juin (*Article 46 paragraphe E du statut de l'arbitrage*).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel (articles 8 et 40 du statut de l'arbitrage devant la commission départementale d'appel du District du Gers de Football, dans les conditions de formes et de délais prévues par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.P.F.

Le Secrétaire de séance

Jean Claude CASSE

Le Président de la C.D.S.A

CAMILLO Serge